



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accident ferroviaire en Champagne-Ardenne

Question au Gouvernement n° 2303

Texte de la question

ACCIDENT FERROVIAIRE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

M. le président. La parole est à M. Michel Larive.

M. Michel Larive. Monsieur le Premier ministre, vendredi 18 octobre, une collision s'est produite entre un TER et un camion dans les Ardennes. Il y avait 70 usagers dans ce train. L'accident a fait onze blessés, dont le conducteur du TER. L'état du train après l'impact révèle un accident ferroviaire majeur dont le bilan humain aurait pu être bien plus dramatique.

Le conducteur du train, seul agent SNCF à bord, a porté secours aux passagers. Blessé à la jambe, il a parcouru 1,5 kilomètre à pied pour sécuriser le périmètre de l'accident.

Mme Caroline Fiat. Eh oui !

M. Michel Larive. Il a déposé sur les voies des agrès de protection, parce que le système d'alarme destiné à alerter les autres trains était défaillant, évitant ainsi un suraccident. Cet homme est un héros. On devrait lui décerner la légion d'honneur ! *(Les députés du groupe LFI se lèvent et applaudissent ; applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.)* Vous voyez, chers collègues, c'est là qu'il faut se lever pour rendre hommage au courage et à la responsabilité de nos concitoyens.

Monsieur le Premier ministre, l'événement n'était-il pas assez grave et les conditions suffisantes pour que les cheminots de France fassent valoir leur droit de retrait, au nom de la sécurité de nos concitoyens et de nos concitoyennes ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Je vous le dis clairement, monsieur le député Larrivé (Exclamations sur les bancs du groupe FI.)

M. le président. Larive, madame la ministre ; l'arrivée, ce sont les trains... *(Sourires.)*

Mme Élisabeth Borne, ministre. Je vous le dis clairement, monsieur le député Larive : la sécurité est la priorité de tous. Il n'y a pas d'un côté ceux qui s'en préoccuperaient et de l'autre ceux qui la négligeraient.

La sécurité est inscrite effectivement dans l'ADN de tous les cheminots et je veux rendre hommage au très grand professionnalisme du conducteur...

Mme Caroline Fiat. Ah ! Enfin !

Mme Élisabeth Borne, ministre. ...qui a pris les bonnes dispositions pour assurer la sécurité des voyageurs. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) Face à ces enjeux de sécurité, une enquête a immédiatement été lancée par la direction des audits de sécurité de la SNCF. Nous avons immédiatement demandé au bureau d'enquête sur les accidents dans les transports terrestres de mener également une enquête et nous en tirerons évidemment toutes les leçons, comme nous le faisons à chaque fois. Aucun accident n'est pris à la légère.

M. le président. La parole est à M. Michel Larive.

M. Michel Larive. Madame la ministre, votre réponse ne me satisfait pas. Ici comme ailleurs, par votre politique irresponsable de démembrement des services publics et par votre laxisme écologique, vous avez franchi un point de non-retour. Partout, dans leur vie quotidienne, les Français ressentent une insécurité sociale et écologique chronique. Je le répète, ce cheminot est un héros ! Avec courage, il a pris ses responsabilités et a assuré la sécurité de ses concitoyens. Je vous exhorte à faire de même, madame la ministre ! (*Applaudissements nourris sur les bancs du groupe FI.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Une fois encore, toutes les conséquences seront tirées de cet accident. Je rappelle aussi que l'équipement « agent seul » existe depuis plus de quarante ans en Île-de-France, comme dans tous les pays européens. (*Protestations sur les bancs du groupe FI.*)

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas un argument !

Mme Élisabeth Borne, ministre. Il existe depuis près d'une décennie dans toutes les régions, et il est notamment destiné à assurer la sécurité des contrôleurs. Comme vous le savez certainement, l'organisation du travail permet d'ailleurs aux contrôleurs d'intervenir en brigades dans les trains, et non de façon isolée. La sécurité et la sûreté sont donc nos priorités. Je le redis, la SNCF a pris des engagements immédiats, y compris en matière d'accélération des recrutements de personnels compétents dans les domaines de la sécurité et de la sûreté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2303

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 novembre 2019](#)